Image not found or type unknown

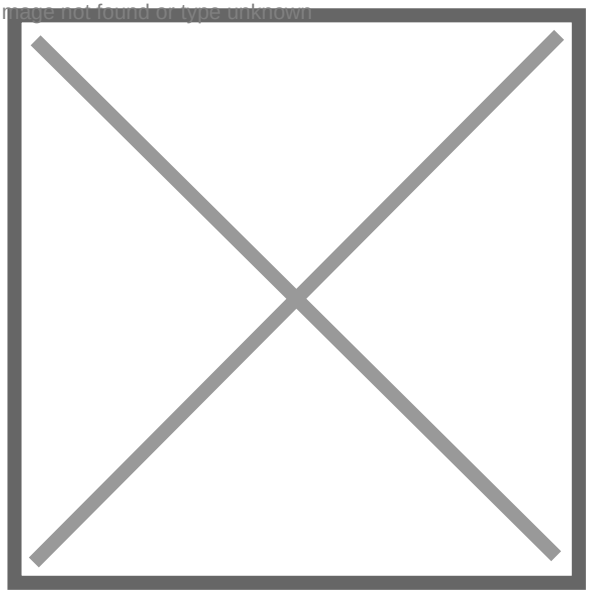

Abus de confiance souscription a des credits

Par **Thot**, le **26/10/2009** à **19:20**

Bonjour,

je me retrouve dans une situation très délicate.

Je faisais une entière confiance a ma mère qui gérait tous mes comptes et courriers administratifs. Elle a souscrit dans mon dos à des crédits type crédits de la consommation sans que bien entendu je signe ces papiers.

Je me retrouve avec un découvert énorme et des poursuites que je n'ai apprises que très tard. Je ne sais pas par ou débuter la démarche et surtout si on ne m'accusera pas d'avoir été trop négligent.

Par avance merci pour vos réponses

Par **luluh36**, le **26/10/2009** à **20:53**

Est ce que votre mère avait procuration ou pas sur votre compte ? Si oui je ne pense pas que vous puissiez grand chose vis à vis de vos comptes bancaires.

quant aux crédits à la consommation il faudrait contacter un expert afin de prouver que vous n'avez pas signés ces crédits. Mais dans ce cas, êtes vous prêt à porter plainte contre votre mère pour abus de confiance ? C'est quand même une situation délicate.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés